



Conseil économique et social

Distr. générale
20 juin 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-24 juillet 2019

Point 12 d) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions : programme
à long terme d'aide à Haïti**

Rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti*

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2018/19 du Conseil économique et social dans laquelle celui-ci a prié le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti de lui présenter, pour examen à sa session de 2019, un rapport sur les travaux du Groupe, accompagné de recommandations le cas échéant. On y trouvera les principales conclusions formulées par le Groupe à l'issue de ses visites à Washington en avril 2019 et en Haïti en mai 2019, au cours desquelles les membres du Groupe se sont entretenus avec le Président du pays, des parlementaires, ainsi que des représentants des institutions financières internationales, des organisations régionales et de la société civile.

Le Groupe constate qu'Haïti connaît aujourd'hui une crise aux dimensions multiples. Le pays reste en proie à d'importantes tensions économiques et sociales qui, conjuguées aux besoins humanitaires persistants, sont à l'origine de l'instabilité politique et de la détérioration de la sécurité. Ces incertitudes empêchent les pouvoirs publics de répondre aux besoins fondamentaux de la population et compromettent la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

Le Groupe presse le Gouvernement, l'opposition et tous les secteurs de la société de s'engager dans un dialogue national constructif et ouvert à tous afin de sortir de l'impasse politique et de fixer un cap pour le développement socioéconomique du pays. Il exhorte également la communauté internationale à continuer de coopérer collectivement avec Haïti afin d'assurer le succès de la transition d'une présence de maintien de la paix à une configuration davantage axée sur le développement, qui soit à même d'apporter durablement au peuple haïtien sécurité, stabilité et développement.

* Le présent rapport a été soumis tardivement, la mission du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti ayant été menée du 22 au 24 mai 2019.



I. Introduction

A. Mandat et composition du Groupe

1. Le présent rapport est le quinzième établi à l'intention du Conseil économique et social par le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, depuis sa réactivation en 2004. Le Groupe, qui est présidé par le Canada, est composé des représentantes et représentants permanents de l'Argentine, des Bahamas, du Belize, du Bénin, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, d'El Salvador, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, d'Haïti, du Mexique, du Pérou, de la Trinité-et-Tobago et de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies.

2. Dans sa résolution 2018/19, le Conseil économique et social a décidé de proroger la durée du mandat du Groupe jusqu'à la conclusion de sa session de 2019, afin de pouvoir suivre la situation de près et de formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de favoriser le relèvement, la reconstruction et la stabilité du pays sur les plans économique et social, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable au pays. Il a prié le Groupe de lui présenter un rapport sur ses activités pour examen à sa session de 2019.

3. Le présent rapport expose les principales conclusions que le Groupe a tirées de ses visites à Washington en avril 2019 et en Haïti en mai 2019 et des entretiens qu'il a eus à New York durant l'année 2019 avec diverses parties intéressées.

B. Présentation des activités du Groupe

4. Le 7 février 2019, le Groupe a tenu une réunion en visioconférence avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire en Haïti pour examiner l'évolution de la situation dans le pays après une série de manifestations de la population haïtienne contre la détérioration des conditions socioéconomiques et la déclaration de l'état d'urgence économique par le Président Jovenel Moïse, le 5 février 2019.

5. Le 13 mars 2019, le Groupe a participé à une réunion d'information des États Membres sur la situation humanitaire en Haïti, animée par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire en Haïti, la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence et le Ministre Conseiller de la Mission permanente d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Willy Louis.

6. Le 4 avril 2019, le Groupe s'est rendu à Washington, où ses membres ont rencontré des représentants du Fonds monétaire International (FMI), de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement (BID), de l'Inter-American Dialogue et de l'Organisation des États américains.

7. Du 22 au 24 mai 2019, le Groupe s'est rendu en Haïti où il a rencontré le Président du pays, le Président du Sénat, le Président de la Chambre des députés, le Président de la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, et des dirigeants du Comité de pilotage des états généraux sectoriels de la nation ainsi que des représentants du secteur privé, des organisations des droits de l'homme et de l'Organisation des Nations Unies. Il a également effectué une visite de terrain à Ouanaminthe, dans le nord-est d'Haïti, à la frontière avec la République dominicaine, où il a visité un centre d'accueil, un poste de la police des frontières, une cantine scolaire créée par le Programme alimentaire mondial et le Parc industriel de la Compagnie de développement industriel.

8. Après sa visite dans le pays, le Président du Groupe, Marc-André Blanchard, a présenté à New York les principales conclusions de la mission du Groupe au Conseil de sécurité, le 31 mai 2019, et au Bureau du Conseil économique et social, le 6 juin 2019. Le 13 juin 2019, le Groupe a tenu une réunion d'information informelle avec l'ensemble des membres du Conseil économique et Social et s'est également entretenu avec le Secrétaire général.

9. Le Groupe remercie le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) de l'appui qu'ils ont apporté à l'organisation de sa visite et de leurs précieuses observations.

II. Contexte actuel

A. Situation politique et conditions de sécurité

10. La situation politique en Haïti est particulièrement instable depuis le dernier rapport du Groupe au Conseil économique et social (E/2018/75). De grandes manifestations ont eu lieu au second semestre de 2018 et du 7 au 17 février 2019 en signe de protestation contre la forte hausse des prix du carburant due à la suppression des subventions par le Gouvernement et contre la détérioration de la situation socioéconomique. Le détournement présumé, par des agents de l'État, de fonds provenant du programme de prêts PetroCaribe de la République bolivarienne du Venezuela a exacerbé la colère de la population, qui est descendue dans la rue pour demander des comptes au Gouvernement et réclamer de meilleures conditions de vie. Les manifestations initialement pacifiques, en particulier celles de février 2019, sont parfois devenues violentes, des manifestants ayant vandalisé des biens publics et privés, érigé des barrages routiers, utilisé des armes à feu et paralysé les activités économiques dans plusieurs villes du pays. Ces troubles ont entraîné la fermeture d'entreprises, ce qui a eu un effet négatif sur les activités génératrices de revenus – en particulier pour les femmes qui ne pouvaient pas travailler sur les marchés en raison de l'insécurité – et limité l'accès de la population aux services et biens essentiels, notamment au carburant, à l'électricité, au gaz domestique, à l'eau et à la nourriture. Plusieurs hôpitaux ont fait face à une pénurie d'eau, d'électricité, de médicaments et de fournitures de base, tandis que les organisations de développement et d'aide humanitaire ont dû temporairement interrompre leurs activités du fait de l'insécurité.

11. Afin de rétablir le calme et d'apaiser les tensions, M. Moïse s'est efforcé à plusieurs reprises de promouvoir un dialogue national visant à résoudre les difficultés politiques, économiques et sociales que le pays doit affronter. En mars 2018, il a chargé un comité de pilotage composé de 23 personnes de diriger le dialogue national, intitulé « États généraux sectoriels de la nation », qui visait à élaborer un pacte pour la stabilité et le progrès économique et social. En novembre 2018, il a demandé au Premier Ministre, Jean-Henri Céant, de diriger le dialogue national. Toutefois, il n'est pas parvenu à obtenir le soutien des partis de l'opposition. Plus récemment, en février 2019, il a créé un Comité de facilitation du dialogue national inter-haïtien qui devait lui soumettre dans un délai de 90 jours un rapport où seraient formulées des recommandations sur la manière de créer des conditions favorables au dialogue. Cependant, de l'avis général, même cette tentative récente pourrait se solder par un échec, ce qui risque d'éroder encore la confiance envers les institutions nationales, déjà bien entamée, et d'exacerber les tensions parmi la population. Les retards intervenus dans la formation d'un nouveau gouvernement après le dépôt d'une motion

de censure par les députés contre M. Céant le 18 mars 2019 ont aggravé les tensions politiques et encore détérioré les conditions de sécurité. Au mois de juin 2019, le Parlement n'avait pas encore investi de nouveau gouvernement.

12. Plusieurs interlocuteurs ont souligné qu'il fallait réviser de toute urgence la Constitution et organiser un dialogue national inclusif et constructif entre toutes les parties prenantes – avec l'appui de l'ONU – pour sortir de l'impasse politique et définir une vision commune pour le pays. Diverses questions évoquées par le Groupe dans ses rapports précédents devraient être prises en compte, notamment l'adoption des réformes économiques et des mesures de protection sociale nécessaires, le renforcement de l'état de droit, la lutte contre la corruption, l'amélioration de la gouvernance et la consolidation des institutions nationales. Un certain nombre d'interlocuteurs ont également souligné qu'il était indispensable de constituer rapidement un nouveau gouvernement pour pouvoir progresser, la stabilité politique et la croissance économique étant étroitement liées. Plusieurs personnes ont noté par exemple qu'en raison de la situation politique actuelle, il était impossible d'adopter normalement le budget du pays pour l'exercice en cours, ce qui compromettrait tout versement d'une aide financière de donateurs extérieurs, notamment une facilité élargie de crédit de 229 millions de dollars sur trois ans accordée par le FMI pour appuyer des mesures visant à atténuer la pauvreté, encourager la bonne gouvernance, relever la croissance et stabiliser la situation économique du pays.

13. Le Groupe note avec préoccupation que les Haïtiennes continuent d'être fortement sous-représentées dans la vie politique du pays. Ainsi, l'Assemblée nationale ne compte qu'une femme sur 30 sénateurs, et seulement 3 femmes sur 119 membres siègent à la Chambre des députés. Plusieurs interlocuteurs ont souligné qu'il importait d'accroître la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décisions afin de renforcer la légitimité des processus politiques en les rendant plus démocratiques et mieux adaptés aux préoccupations et aux exigences de tous les secteurs de la société haïtienne.

B. Situation économique

14. Haïti continue de se heurter à de graves difficultés sur le plan économique. C'est l'un des pays en développement les plus pauvres du monde, avec un revenu national brut par habitant de 1 800 dollars ; il occupe la cent soixante-huitième place, sur 189 pays, dans le classement de l'indice de développement humain de 2017. Plus de 6 millions de personnes, soit 60 % de la population, vivent en dessous du seuil de pauvreté de 2,41 dollars par personne et par jour, et plus de 2,5 millions de personnes, surtout dans les zones rurales, vivent au-dessous du seuil d'extrême pauvreté de 1,23 dollar par jour. Haïti est également l'un des pays les plus inégaux du monde pour la répartition des revenus, selon le coefficient de Gini calculé par la Banque mondiale (60,6). L'espérance de vie moyenne, qui est d'environ 64 ans (61 ans pour les hommes et 65 pour les femmes), est la plus faible de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (75 ans en moyenne).

15. La dépréciation de la monnaie nationale (la gourde) continue de générer une forte inflation (environ 15 % depuis avril 2019) due principalement à la hausse des prix des denrées alimentaires produites localement, ce qui pénalise encore plus les catégories les plus pauvres de la population. Au cours de l'exercice 2017-2018, le produit intérieur brut (PIB) n'a connu qu'une croissance modeste, estimée à 1,5 %, croissance qui devrait ralentir pour s'établir à 0,4 % en 2019. Parallèlement, le déficit budgétaire s'est creusé, passant de 1,9 % du PIB en 2017 à 4,3 % en 2018, principalement sous l'effet de pertes essuyées dans le secteur de l'énergie (en hausse de 1 % du PIB) et d'une baisse des recettes budgétaires (en recul de 0,5 % du PIB).

16. Plusieurs interlocuteurs ont souligné qu'il importait de prendre rapidement des mesures pour augmenter les recettes fiscales et améliorer l'efficacité de la dépense publique. Il faut notamment s'efforcer d'augmenter nettement le nombre de contribuables assujettis à l'impôt, car il semble que de nombreux gros et moyens contribuables ne figurent pas actuellement dans les registres fiscaux. Selon les informations communiquées au Groupe, l'élargissement de l'assiette fiscale pourrait permettre de récupérer un montant équivalent à 1,5 % du PIB. En outre, il semble que les défauts d'enregistrement et les exonérations d'impôt sur le chiffre d'affaires fassent perdre à l'État l'équivalent de 0,3 % du PIB. Selon les informations fournies, Haïti perd également plus de 630 millions de dollars par an en droits de douane, le commerce transfrontalier ne faisant généralement pas l'objet de contrôles. Il serait possible de mobiliser des fonds supplémentaires en réduisant les pertes commerciales de certaines entreprises publiques ; par exemple, le Groupe a été informé qu'il suffirait de réduire celles de la compagnie publique d'électricité Électricité d'Haïti de 40 % à 10 % pour que le PIB progresse de 1,2 %. Le Groupe considère que la suppression de certaines subventions afin de réorienter les investissements publics vers la santé, l'éducation et les services sociaux devrait s'accompagner de politiques sociales favorables aux plus pauvres.

17. Plusieurs interlocuteurs ont également souligné que pour favoriser la productivité et la croissance économique, il était impératif d'améliorer l'infrastructure routière, portuaire et énergétique du pays. Il convenait en outre d'adopter et d'appliquer effectivement des lois et des règlements visant à améliorer le climat des affaires, notamment en facilitant l'accès des petites et moyennes entreprises et des microentreprises au crédit, en luttant vigoureusement contre la corruption, en améliorant l'efficacité du recouvrement des impôts, en renforçant l'administration publique et en rationalisant les dépenses courantes. Certains interlocuteurs ont également noté qu'il fallait redoubler d'efforts pour tirer parti de l'atout que représentent les 1,3 million d'Haïtiens vivant à l'étranger. Les envois de fonds de la diaspora haïtienne constituent une recette importante pour le pays ; leur montant est passé de 810 millions de dollars en 2001 à 2,4 milliards en 2017, soit 29 % du PIB du pays et plus de 25 % du budget de l'État. Il serait judicieux d'étudier la possibilité de canaliser ces ressources vers des possibilités d'investissement productif.

18. Le Groupe se félicite des efforts que le Gouvernement haïtien déploie pour appuyer le développement du pays, comme le prévoit son initiative phare, la « Caravane du changement », lancée en mai 2017, et pour mettre en œuvre ses sept priorités nationales de développement : réformer l'État et maintenir la stabilité politique ; transformer Haïti en une destination d'investissements ; augmenter la production agricole et améliorer l'environnement ; construire des infrastructures énergétiques, routières et portuaires ; renforcer les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement ; améliorer les infrastructures et la qualité de l'éducation ; promouvoir la stabilité à l'aide de projets sociaux. Par ailleurs, il accueille avec satisfaction les consultations élargies organisées par le Ministère de la planification avec l'appui du système des Nations Unies pour finaliser la feuille de route nationale pour la réalisation des objectifs. Il souligne la nécessité d'œuvrer à intégrer le Programme 2030 dans les plans nationaux de développement et encourage la communauté internationale à jouer le rôle de soutien essentiel qui lui incombe.

C. Indicateurs sociaux

19. Le pays continue d'être marqué par un taux de chômage élevé (14 %), en particulier chez les jeunes (36 %), les inégalités de revenus, le manque d'eau potable et d'assainissement (42 % de la population n'ont pas accès à l'eau potable et 72 % ne

bénéficient pas d'un assainissement adéquat) et l'insuffisance des services sociaux de base. Le Groupe souligne que les personnes socialement et économiquement marginalisées risquent fort de voir leurs conditions de vie se détériorer encore à tel point qu'il leur serait extrêmement difficile, voire impossible, de se relever.

20. Le Groupe est préoccupé par les indicateurs de santé du pays. Plus de 40 % de la population n'a toujours pas accès aux services essentiels de santé et de nutrition, en particulier dans les zones rurales où 60 % de la population n'a pas accès aux soins de santé de base et où les taux de mortalité maternelle, de mortalité néonatale et de mortalité infanto-juvénile restent les plus élevés de l'hémisphère occidental ; ainsi, le taux de mortalité maternelle est de 359 pour 100 000 naissances vivantes et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 67 pour 1 000 naissances vivantes. Environ 47 % des nourrissons ne sont pas vaccinés contre la rougeole et 21 % ne sont pas vaccinés contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche. Quelque 22 % des enfants souffrent d'un retard de croissance, ce qui peut avoir des effets à long terme sur le développement cognitif, les résultats scolaires et la productivité économique à l'âge adulte. L'État ne consacre que 6,9 % du PIB au secteur de la santé ; en outre, les capacités institutionnelles sont limitées et le personnel médical qualifié est rare, aussi est-il particulièrement difficile pour les Haïtiens d'avoir accès à des soins de santé de qualité.

21. Le secteur de l'éducation demeure inefficace. Bien que le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire ait progressé au fil des ans (il atteint 75 % actuellement), les Haïtiens âgés de 25 ans ou plus ont en moyenne fréquenté l'école moins de 5 ans, et plus de 60 % de la population est analphabète (64 % des hommes et 57 % des femmes). Le taux de pauvreté élevé et le montant des frais de scolarité relativement élevé lui-aussi – 85 % des écoles primaires sont privées – compliquent particulièrement l'accès à l'école. En effet, de nombreuses familles ne peuvent pas se permettre de payer les frais de scolarité, qui s'élèvent à 80 dollars par enfant et par an en moyenne. Le secteur de l'éducation souffre également du manque d'enseignants qualifiés, plus de 80 % des Haïtiens qui dispensent des cours n'étant pas formés ou qualifiés. Ces dernières années, les pouvoirs publics se sont efforcés d'améliorer l'éducation en prenant une série de mesures visant à maintenir et à améliorer la gouvernance et la qualité du système éducatif. Toutefois, l'application de ces mesures reste trop lente, notamment parce que le financement fait défaut. Un soutien supplémentaire est nécessaire pour améliorer le secteur de l'éducation afin de donner aux Haïtiens et aux Haïtiennes la possibilité d'acquérir les connaissances et les aptitudes de base nécessaires pour réussir sur le marché du travail.

22. Le Groupe met l'accent sur le pouvoir de l'éducation comme vecteur de changement à grande échelle et comme catalyseur du développement social et économique durable, ce qui est particulièrement important pour un pays comme Haïti où 34 % de la population a moins de 15 ans. Donner aux jeunes une bonne éducation et leur offrir des perspectives économiques permettrait de lutter efficacement contre certaines des causes profondes de la criminalité violente chez les jeunes, y compris la violence des bandes organisées, qui est très répandue dans le pays. Parallèlement, le fait que, frustrés par la crise institutionnelle profonde de la gouvernance et de l'état de droit, la grande majorité des jeunes qui ont fait des études quittent le pays ou souhaitent s'expatrier suscite l'inquiétude. Il est frappant de constater qu'en moyenne, 85 % des diplômés de l'enseignement supérieur quittent Haïti pour tenter leur chance à l'étranger.

D. Besoins humanitaires

23. La situation humanitaire en Haïti reste désastreuse. Quelque 2,6 millions de personnes, soit près d'un Haïtien sur quatre, ont actuellement besoin d'une aide humanitaire. La vulnérabilité chronique de la population est due à plusieurs facteurs, notamment aux difficultés économiques, aux tensions sociopolitiques et aux chocs successifs que le pays a subis – catastrophes naturelles, mouvements de population, épidémies – ainsi qu'à la capacité limitée de l'État d'assurer les services de base indispensables. La réduction des besoins humanitaires et la transition vers le développement s'en trouvent entravées.

24. Le Groupe a entendu dire à maintes reprises que la population du pays souffrait de la faim. Le nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire a doublé, passant de 1,3 million en 2018 à 2,6 millions en 2019, selon l'analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire réalisée en octobre et décembre 2018 ; parmi elles, quelque 570 000 personnes se trouvent en situation d'urgence humanitaire (phase 4 du Cadre intégré de classification). La sécurité alimentaire devrait encore se détériorer après le mois de juin, en raison du phénomène El Niño, qui intensifie les effets de la sécheresse, et de la situation économique difficile marquée par la baisse du pouvoir d'achat due à la hausse des prix, la dépréciation de la monnaie nationale et la forte inflation. En février 2019, le prix du panier alimentaire (6 produits de base) a augmenté de 11 % en rythme mensuel et de 26 % en rythme annuel. En raison des taux élevés de pauvreté et d'insécurité alimentaire, la malnutrition aiguë touche près de 39 000 enfants de moins de 5 ans qui vivent dans les zones touchées par la sécheresse de 2018 et ont besoin de soins pour réduire le risque de morbidité et de mortalité lié à la malnutrition. Lors de sa visite sur le terrain à Ouanaminthe, le Groupe a eu l'occasion de constater par lui-même les efforts déployés par les entités des Nations Unies pour lutter contre la malnutrition. Ainsi, l'admirable programme de cantines scolaires géré par le Programme alimentaire mondial, fournit un repas chaud par jour à 300 000 élèves du primaire dans 1 243 écoles à travers le pays.

25. La population haïtienne est également touchée par la répétition cyclique de crises ou de situations de choc liées à des catastrophes naturelles. Quelque 37 500 personnes victimes du terrible tremblement de terre de janvier 2010 vivent toujours dans des camps dans l'attente d'une solution à long terme, tandis que 157 000 personnes touchées par le séisme plus récent d'octobre 2018 ont besoin d'une aide à moyen terme. Le pays doit aussi faire face à des risques hydrométéorologiques, en particulier les ouragans. À l'avenir, l'intensité et la fréquence des ouragans dans la région des Caraïbes devraient augmenter, aussi est-il impératif pour des pays comme Haïti de faire en sorte d'être suffisamment préparé. Le Groupe se félicite des activités actuellement menées par les organisations d'aide humanitaire et de développement pour aider les institutions haïtiennes, en particulier la Direction de la protection civile, à mener à bien leurs interventions. Il encourage le Gouvernement à continuer de s'attacher à renforcer ses services de protection civile.

26. Fait encourageant, des progrès importants ont été accomplis dans la lutte contre le choléra grâce à l'efficacité de la gestion des cas, à la surveillance épidémiologique, à l'amélioration de la capacité des laboratoires et aux interventions à l'échelon local. En 2018, il y a eu 3 786 cas présumés de choléra et 41 décès, contre 13 681 cas présumés et 146 décès en 2017. Au cours des 13 premières semaines de 2019, le nombre de cas présumés de choléra représentait 27 % de ceux signalés au cours de la même période en 2018 (262 contre 995). On estime que l'objectif de transmission zéro peut être atteint d'ici 2020 à condition que les efforts et le financement consacrés actuellement à la lutte contre le choléra soient maintenus. Le Groupe se félicite que l'Envoyée spéciale des Nations Unies pour Haïti collabore avec des partenaires du

système des Nations Unies, le Gouvernement haïtien, les États Membres, les banques de développement, la société civile et le secteur privé afin de mettre au point des contrats à impact social qui constituent un mode de financement utile pour régler les problèmes liés au choléra. Il souligne également que dans un pays où une grande partie de la population n'a pas accès à l'eau potable et à l'assainissement, des mesures de développement à long terme sont nécessaires pour prévenir, traiter et éradiquer le choléra et les autres maladies d'origine hydrique.

27. Le Groupe note, à la suite de sa visite à Ouanaminthe, qu'un grand nombre de personnes d'origine haïtienne sont rentrées volontairement en Haïti ou y ont été rapatriées par les autorités dominicaines après l'adoption par la République dominicaine d'une nouvelle loi découlant de la réforme constitutionnelle de 2010 qui réserve la nationalité dominicaine aux personnes nées dans le pays de parents dominicains ou de résidents autorisés, excluant ainsi les descendants des nombreux travailleurs migrants haïtiens sans papiers. L'Organisation internationale pour les migrations signale qu'en moyenne, 10 000 personnes retournent volontairement en Haïti ou y sont expulsées chaque mois et que plus de 227 000 personnes ont été enregistrées comme expulsées ou rapatriées depuis juin 2015. Parmi elles, il y a notamment plus de 4 000 présumés mineurs non accompagnés. Le Groupe craint que les personnes expulsées en Haïti se trouvent dans des conditions précaires, sans ressources et séparées de leur famille, et qu'elles soient confrontées à de graves problèmes de sécurité, en particulier les filles et garçons mineurs non accompagnés. Les dispositifs communautaires de prise en charge et les systèmes intégrés d'enregistrement dans les zones frontalières doivent être renforcés pour éviter la recrudescence de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Le Groupe souligne que le Gouvernement haïtien devrait, avec l'appui de la communauté internationale, fournir aux personnes revenant de République dominicaine la protection et l'assistance humanitaire dont elles ont besoin.

28. Le Groupe est préoccupé par le fait que malgré la situation humanitaire difficile qui règne actuellement, le Plan d'aide humanitaire pour 2019 n'a reçu que 11 % des 126,2 millions de dollars nécessaires pour répondre aux besoins des 1,3 million de personnes les plus vulnérables. Notant qu'en 2018, le Plan d'aide humanitaire haïtien était le moins bien financé du monde, n'ayant reçu que 13 % des 252,2 millions de dollars nécessaires, il insiste sur l'urgence de compléter le financement des activités humanitaires. Les parties prenantes devraient s'attacher à resserrer le lien entre aide humanitaire et développement, à savoir répondre aux besoins immédiats de la population tout en investissant dans le développement à moyen et à long terme pour réduire les vulnérabilités chroniques et les risques auxquels les communautés doivent faire face, en visant en priorité les personnes les plus marginalisées, dans le respect du Programme 2030.

E. Droits de la personne, état de droit et administration de la justice

29. L'insécurité et la violence des bandes organisées sont un sujet de préoccupation, des violations des droits de la personne étant fréquemment signalées. Elles se traduisent souvent par des meurtres, des violences sexuelles et la destruction de biens. Ainsi, en novembre 2018, dans le quartier de La Saline à Port-au-Prince, des affrontements entre gangs rivaux pour le contrôle des marchés locaux ont entraîné des violences et des violations généralisées des droits de la personne. Le Groupe a été informé que selon les conclusions des enquêtes d'organisations de la société civile, les infractions de La Saline ont été commises par des groupes criminels avec la complicité présumée de certains acteurs étatiques. Il note avec satisfaction que le Gouvernement haïtien et la MINUJUSTH ont ouvert des enquêtes et souligne qu'il importe d'établir les faits et de prendre les mesures nécessaires pour que justice soit

faite en poursuivant effectivement toutes les personnes reconnues coupables de ces crimes.

30. Les représentants des groupes de défense des droits de la personne ont également affirmé que de nombreux Haïtiens continuaient d'être privés de leurs droits fondamentaux en raison de la précarité économique et des inégalités sociales croissantes. Certains ont déclaré qu'Haïti était une société à deux vitesses car seule une minorité bénéficiait de la création de richesses, tandis que la grande majorité – en particulier les jeunes – restait marginalisée et vivait dans de mauvaises conditions, sans pouvoir accéder aux services sociaux de base ni bénéficier de débouchés économiques. De nombreux interlocuteurs se sont dits préoccupés par le fait qu'une grande partie des jeunes, se sentant privés de leurs droits, sans éducation et sans perspectives économiques, puissent être facilement embrigadés par des forces politiques et économiques désireuses de promouvoir leurs intérêts égoïstes par le biais des nombreux gangs qui opèrent dans le pays. Il ressort également des discussions avec le Groupe que si de grands progrès ont été accomplis au fil des ans avec l'appui de la présence de maintien de la paix des Nations Unies, il faut toutefois continuer à renforcer la capacité de la police nationale de maintenir efficacement l'ordre public et de lutter contre la violence des bandes organisées tout en respectant les normes relatives aux droits de l'homme. Il a été fait mention, en particulier, du déséquilibre des forces entre la police, qui manque d'armes à feu et du matériel nécessaire pour s'acquitter efficacement de ses fonctions, et les gangs de plus en plus lourdement armés, qui opèrent non seulement à Port-au-Prince, comme par le passé, mais aussi ailleurs.

31. En outre, l'impunité, la corruption généralisée et l'absence de bonne gouvernance ont été mentionnées à maintes reprises comme des préoccupations majeures, empêchant le respect des droits de l'homme et le développement durable du pays. Le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire est considéré comme l'un des moteurs de la corruption et un obstacle à la bonne gouvernance. Les difficultés d'accès à la justice, en particulier pour les groupes vulnérables, notamment pour les victimes de violences sexuelles ou de violences fondées sur le genre, est l'une des raisons pour lesquelles la population ne fait guère confiance à l'appareil de sécurité et aux institutions judiciaires. Le Groupe souligne que l'état de droit, l'administration de la justice et la lutte contre les violations des droits de la personne et contre la corruption sont essentiels pour renforcer la résilience et promouvoir le développement durable. Ces principes doivent donc être défendus avec détermination.

III. Garantie d'un appui international cohérent et durable en Haïti¹

A. Modification du dispositif de l'ONU en Haïti : d'une force de maintien de la paix à une configuration plus axée sur le développement

32. Le système des Nations Unies met en œuvre des activités au titre du plan-cadre des Nations Unies pour la période 2017-2021, élaboré selon une approche fondée sur les droits de l'homme, en concertation avec tous les organismes résidents et non résidents des Nations Unies et avec la MINUJUSTH, le Gouvernement, la société civile et les partenaires de développement. Ce cadre de développement durable définit cinq domaines d'intervention qui contribueront utilement à la réalisation des priorités

¹ Les informations figurant aux paragraphes 32 à 40 sont tirées en grande partie de celles fournies au Groupe par les organisations internationales établies à Washington.

nationales et des objectifs du développement durable : réduction de la pauvreté et emploi ; services sociaux ; égalité des sexes et protection ; résilience ; gouvernance.

33. Le système des Nations Unies établit actuellement le rapport pour la période 2017-2018 ainsi que les programmes de travail pour la période 2019-2020 correspondant à chaque domaine d'intervention. Ces travaux sont entrepris en consultation avec le Gouvernement haïtien, au niveau technique, ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé. Ils tiennent compte de la situation du pays et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les programmes de travail conjoints prennent aussi en considération les activités qui seront menées par l'équipe de pays des Nations Unies après le départ de la MINUJUSTH, le 15 octobre 2019. Un effort de mobilisation considérable sera nécessaire afin que l'équipe de pays dispose de ressources suffisantes pour exercer certaines des activités actuellement menées par la MINUJUSTH. À cet égard, le Groupe a été informé qu'une stratégie de financement et un plan d'action avaient été élaborés afin d'obtenir les ressources nécessaires pour que l'équipe de pays puisse mener à bien ses travaux.

34. Le pays se trouve à la croisée des chemins. Après plus de 15 ans de présence de maintien de la paix des Nations Unies, l'ONU se prépare à passer à une configuration plus axée sur le développement lorsque, le 16 octobre 2019, une mission politique spéciale remplacera la MINUJUSTH, conformément à la résolution [2466 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité. Le Groupe se félicite que des consultations élargies aient été tenues entre le Gouvernement haïtien, la MINUJUSTH, l'équipe de pays des Nations Unies (sous la direction du nouveau Coordonnateur résident, dont les attributions ont évolué du fait de la réforme du système des Nations Unies pour le développement) et les principaux partenaires de développement afin d'assurer une transition en douceur. Il se félicite également que le Gouvernement ait demandé à recevoir l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix afin de bénéficier d'un soutien pour la mise en œuvre de ses priorités dans le contexte de la transition. Il estime qu'étant donné la situation socioéconomique et politique actuelle, il faudrait absolument que la mission politique spéciale soit dotée d'un mandat suffisamment large et qu'elle ait les ressources, les compétences et l'expertise nécessaires pour aider Haïti à promouvoir les droits de la personne, la bonne gouvernance, l'état de droit et le renforcement des institutions démocratiques et à assurer la sécurité, mais aussi pour contribuer efficacement à la lutte contre les causes socioéconomiques profondes de l'instabilité, de la vulnérabilité et de l'insécurité dont souffre le pays. Pour cela, il est nécessaire d'instaurer une véritable collaboration et une coordination s'inscrivant dans la durée entre les entités des Nations Unies chargées des questions de politique, celles qui œuvrent pour le développement et celles qui s'occupent de l'action humanitaire et les acteurs nationaux et les partenaires internationaux présents en Haïti pour favoriser la cohérence de l'action et l'application du principe de responsabilité. Le Groupe souligne en outre que dans le contexte du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et de la réforme du système des Nations Unies, qui met l'accent sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, et dans le prolongement du Programme 2030, qui trace de manière intégrée la voie à suivre et dans lequel les États ont pris l'engagement de ne laisser personne de côté, la mission politique spéciale représente une occasion unique pour le système des Nations Unies d'appliquer le principe de l'unité d'action pour faire de la transition un succès, afin d'apporter durablement au peuple haïtien sécurité, stabilité et développement. Il fait valoir également que si elle est couronnée de succès, la transition en Haïti pourrait servir de modèle dans d'autres situations complexes alimentées par des griefs économiques, sociaux et politiques de longue date. Il insiste enfin sur la nécessité pour le système des Nations Unies de veiller à ce que ses activités s'inscrivent dans la droite ligne du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

B. Mobilisation de la communauté internationale

35. Entre 2010, année du puissant tremblement de terre qui a coûté la vie à plus de 300 000 personnes, et 2018, les donateurs internationaux ont versé plus de 7,5 milliards de dollars pour soutenir Haïti. Ce montant comprend l'aide fournie aux entités des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et à l'État. Toutefois, l'aide étrangère a considérablement diminué au fil des ans, passant d'un maximum d'environ 2 milliards de dollars en 2010 à environ 400 millions de dollars par an pour la période 2017-2021, versé au Gouvernement presque exclusivement par les principaux donateurs. Dans ses discussions avec la communauté des donateurs, le Groupe a mis en garde contre un éventuel désengagement de la communauté internationale à un moment crucial où l'insécurité augmente du fait de la détérioration de la situation socioéconomique et humanitaire.

36. Au cours de ses réunions avec les institutions financières internationales, le Groupe a pris note des initiatives lancées pour appuyer le développement du pays. La Banque interaméricaine de développement (BID) demeure le premier donateur multilatéral en Haïti ; dans le cadre de sa stratégie par pays pour la période 2017-2021, elle alloue près d'un milliard de dollars à la mise en œuvre de projets destinés à soutenir une croissance plus forte, partagée et durable, à appuyer les objectifs du Gouvernement visant à accroître et à soutenir les investissements privés et publics ainsi qu'à élargir l'accès aux services sociaux de base. Le Groupe a également pris note des travaux innovants menés par la BID sur la question des envois de fonds, notamment l'utilisation de la technologie de la chaîne de blocs pour faciliter les transferts, améliorer la transparence et l'efficacité et réduire les coûts en général, question essentielle pour Haïti compte tenu de l'importance des fonds envoyés par les familles dans ce pays.

37. La Banque mondiale reste également engagée en Haïti et a alloué, au titre de la dix-huitième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA-18) pour la période 2017-2020, une enveloppe de 260 millions de dollars, contre 120 millions de dollars au titre de l'IDA-17. Il est prévu qu'un montant total de 105 millions de dollars soit accordé pour l'exercice 2018 et que les fonds restants soient versés en 2019 et 2020. Bénéficiant de plus de 24 % des ressources, le secteur des transports est le principal destinataire des fonds de la Banque mondiale. Environ 17 % des investissements ont été alloués au secteur social, à l'urbanisme et à la résilience, 14 % au secteur de l'énergie, 13 % au secteur de la santé, 12 % à l'agriculture et à l'environnement et 12 % au secteur de l'eau et de l'assainissement. Le reste des ressources est affecté à l'éducation, à la bonne gouvernance, au commerce et à la compétitivité.

38. Le Groupe a également pris note des efforts déployés par le FMI, notamment de l'accord au niveau des services conclu avec l'ancien Premier Ministre, M. Céant, en mars 2019, qui portait sur un prêt à des conditions libérales d'un montant de 229 millions de dollars à décaisser sur trois ans pour aider à lutter contre la pauvreté, promouvoir la stabilité macroéconomique et encourager la bonne gouvernance. Au moment de l'établissement du présent rapport, le FMI avait annoncé l'annulation de l'accord, les conditions préalables n'ayant pas été remplies. Toutefois, il a assuré qu'il continuerait de dialoguer avec Haïti. Tout accord de ce type devrait être axé sur la stabilisation de l'économie et assurer parallèlement une protection sociale permettant de répondre aux besoins des couches les plus vulnérables de la population. Le Groupe a été informé que si l'accord était appliqué, cela pourrait inciter d'autres donateurs à soutenir Haïti, ce qui serait une mesure bienvenue pour surmonter la démobilitation des donateurs. Il estime qu'il importe d'assurer l'équilibre des politiques et de mettre l'accent, non seulement sur le rétablissement de la stabilité macroéconomique, mais

aussi sur l'investissement dans la santé, l'éducation et la réduction de la pauvreté, afin de garantir que personne ne soit laissé de côté.

C. Mobilisation des autres acteurs du développement

39. Le Groupe a eu des discussions fructueuses avec la société civile, y compris le secteur privé. De l'avis général, pour que le pays puisse affronter la situation actuelle, il fallait un accord politique majeur entre le Gouvernement et tous les secteurs de la société. Seul un dialogue véritablement représentatif permettrait de rétablir la confiance entre tous et de créer les conditions nécessaires au redressement et au développement durable du pays. Les représentants du secteur privé ont également souligné que l'insécurité croissante, notamment due à la violence des gangs, conjuguée aux progrès insuffisants de la lutte contre la corruption et l'impunité et au manque d'infrastructures et de lois propres à améliorer le climat des affaires, restait un sérieux obstacle à l'investissement.

40. Le Groupe estime que le Gouvernement devrait redoubler d'efforts pour dialoguer avec la société civile, y compris le secteur privé, afin de mettre en place un véritable partenariat qui contribuerait à définir la voie à suivre pour relever les défis de la reprise, renforcer la résilience et créer les conditions du développement durable.

V. Conclusions et recommandations

41. **L'exclusion et les inégalités économiques sont les causes profondes de l'impasse politique dans laquelle se trouve actuellement le pays et de la détérioration des conditions de sécurité. Lors de sa visite en Haïti, le Groupe a entendu répéter à de nombreuses reprises que la précarité économique et l'exclusion sociale avaient entraîné une augmentation de la violence. Les conditions économiques difficiles, conjuguées à l'insuffisance des dépenses publiques, y compris pour les programmes sociaux, ne peuvent qu'aggraver la pauvreté et marginaliser davantage les groupes les plus vulnérables de la population, et avoir des répercussions dangereuses sur la sécurité. Dans ce contexte, il est nécessaire de mieux mobiliser les ressources du pays afin de faciliter l'accès aux services sociaux indispensables grâce à des mesures budgétaires audacieuses, et de créer les conditions d'un véritable développement économique, en accordant une attention particulière aux besoins des jeunes.**

42. **Pour renforcer la résilience et créer des conditions propices au développement social, les mesures socioéconomiques doivent s'accompagner de véritables progrès concernant l'état de droit et la bonne gouvernance, la mise en place d'institutions solides, la réforme du secteur de la justice, la lutte contre la corruption et la promotion et la protection des droits de la personne.**

43. **Le Groupe a entendu à de nombreuses reprises que le manque de confiance envers le Gouvernement et les institutions nationales, répandu dans toutes les couches de la société haïtienne, était au cœur de la crise. Un dialogue national associant toutes les parties, condition préalable à toute avancée sur les fronts politique, social et économique, doit donc être organisé de toute urgence. Le Groupe estime par ailleurs qu'il faudrait s'employer à la fois à satisfaire les besoins fondamentaux de la population et à remédier à la crise humanitaire que connaît le pays, tout en renforçant la capacité de survie des plus pauvres, dans le respect du principe consistant à aider d'abord les plus défavorisés.**

44. **Il faut également s'attacher à lutter contre l'insécurité croissante, notamment en adoptant une approche multisectorielle de la lutte contre la**

violence des bandes organisées, qui soit fondée sur des programmes visant à réduire la violence de proximité, sur la gestion des armes et des munitions, sur le renforcement de l'état de droit, sur des mesures politiques et socioéconomiques et sur le renforcement des capacités de la police nationale.

45. Le système des Nations Unies a un rôle important à jouer pour ce qui est d'aider le Gouvernement à relever les défis actuels en assurant la réussite de la transition à l'après-MINUJUSTH. À cet égard, les activités visant à améliorer la sécurité, la gouvernance et l'état de droit, ainsi qu'à promouvoir et protéger les droits de la personne devraient s'accompagner d'un appui résolu aux priorités nationales de développement définies par le Gouvernement haïtien et qui s'inscrivent dans la droite ligne du Programme 2030.

46. La mobilisation continue de la communauté internationale demeure essentielle pour qu'Haïti puisse progresser sur la voie du relèvement, du renforcement de la résilience et du développement durable. Pour en maximiser les effets, il faudrait que cet appui soit bien coordonné, cohérent et durable.

47. Le Groupe souhaite proposer au Conseil économique et social les recommandations qui figurent ci-après.

48. Le Groupe encourage le Gouvernement haïtien à accélérer la mise en œuvre de ses plans nationaux de développement dans le respect du Programme 2030 et, à cet égard, il l'invite à faire ce qui suit :

a) Engager avec tous les secteurs de la société un dialogue national constructif et ouvert à tous afin de définir la voie à suivre pour surmonter les difficultés politiques et socioéconomiques actuelles, rétablir la confiance et fixer un cap pour le développement du pays ;

b) Redoubler d'efforts pour réformer le secteur de la justice, promouvoir l'état de droit, prendre des mesures contre la corruption et l'impunité et promouvoir le plein respect des droits de la personne, notamment en luttant contre la violence sexuelle et contre la violence fondée sur le genre. Pour ce faire, il faut agir rapidement pour mieux faire appliquer les lois existantes et adopter le projet de code pénal, le projet de code de procédure pénale et les nouvelles lois visant à renforcer les institutions de lutte contre la corruption ;

c) Assurer la participation pleine et égale des femmes à la vie politique et à la prise de décision, y compris en recourant à des mesures temporaires spéciales telles que les quotas électoraux par sexe ;

d) Compte tenu de la grande vulnérabilité du pays aux ouragans et autres catastrophes naturelles, poursuivre les efforts visant à renforcer d'urgence la Direction de la protection civile en adoptant rapidement le projet de loi organique sur la Direction et en dotant cette dernière des ressources financières et humaines nécessaires à son bon fonctionnement ;

e) Élaborer une stratégie nationale afin de lutter efficacement contre la violence des bandes organisées, notamment en s'attaquant aux causes structurelles qui entravent l'autonomisation économique des jeunes, grâce à des activités de lutte contre la violence de proximité et à un programme efficace de gestion des armes et des munitions ;

f) Faciliter les investissements privés nationaux et étrangers et mieux en tirer parti pour promouvoir la productivité et la croissance économique, favoriser l'innovation, accroître les possibilités d'emploi et générer les ressources financières nécessaires pour fournir des services sociaux à la population, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé ;

g) **Compte tenu de l'importance des envois de fonds pour le financement du développement en Haïti, prendre des mesures visant à mieux tirer parti de ces envois afin de maximiser l'effet qu'ils ont sur les moyens de subsistance de celles et ceux qui les reçoivent et sur l'amélioration de l'équilibre budgétaire ;**

h) **Mettre en œuvre des politiques sociales spécialement destinées aux segments les plus pauvres de la population, notamment avoir recours à des transferts monétaires, afin d'atténuer efficacement les effets de la réduction des subventions lorsque des politiques budgétaires sont mises en place ;**

i) **Envisager des moyens de collaborer plus étroitement avec le Fonds pour la consolidation de la paix.**

49. **Le Groupe recommande à la communauté internationale de faire ce qui suit :**

a) **Soutenir les efforts visant à engager un dialogue national, qui soit ouvert à tous et qui mobilise tous les secteurs de la société, afin de résoudre la crise politique actuelle et de définir une vision commune du développement socioéconomique du pays ;**

b) **Continuer de s'engager collectivement en faveur du développement durable d'Haïti en menant des activités bien coordonnées qui s'inscrivent dans une vision d'ensemble et en travaillant en étroite coopération avec le Gouvernement haïtien et l'équipe de pays des Nations Unies, sous la direction du Coordonnateur résident ;**

c) **Continuer de réfléchir à des moyens innovants de faciliter les envois de fonds en Haïti, notamment en collaborant avec le secteur privé afin de contribuer à réduire les frais qui y sont associés et à alléger la charge que ces frais représentent pour les plus pauvres ;**

d) **Collaborer avec le Gouvernement haïtien et les acteurs de la société civile pour appuyer les initiatives visant à améliorer la justice, l'état de droit et les mesures de lutte contre la corruption, ainsi que les infrastructures, de manière à créer un environnement propice aux entreprises, qui contribuerait effectivement au développement durable ;**

e) **Accroître nettement les contributions au Plan d'aide humanitaire pour faire en sorte que les principaux besoins du pays en matière d'aide humanitaire et de protection soient rapidement et correctement satisfaits ;**

f) **Fournir un appui important à l'équipe de pays des Nations Unies en renforçant le Bureau du Coordonnateur résident pour assurer une transition sans heurt entre la MINUJUSTH et une présence des Nations Unies plus axée sur le développement et pour préserver les résultats obtenus à grand-peine depuis le déploiement initial de la présence des Nations Unies en 2004 ;**

g) **Envisager d'organiser une réunion sur Haïti à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2019.**

50. **Le Groupe recommande aux entités du système des Nations Unies de faire ce qui suit :**

a) **Continuer à exercer leurs activités dans le cadre des priorités de développement définies par les autorités haïtiennes ;**

b) **Continuer de travailler en étroite consultation avec le Gouvernement haïtien et la société civile à l'élaboration des plans de travail pour la période 2019-2020;**

c) Assurer le succès du passage au nouveau système des coordonnateurs résidents en veillant à ce que les activités de toutes les entités présentes sur le terrain correspondent aux priorités haïtiennes et appuient la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles qui y sont associées ;

d) Veiller à ce que la mission politique spéciale qui remplacera la MINUJUSTH le 16 octobre 2019 soit dotée des ressources et du mandat nécessaires pour assurer la coordination, l'intégration, l'action concrète et le respect du principe de responsabilité s'agissant des activités des entités des Nations Unies, des acteurs nationaux et des partenaires internationaux afin de favoriser un développement économique qui profite à toutes et à tous et soit porteur de changement, dans le plein respect des priorités de développement du pays et des cibles associées aux objectifs de développement durable auxquelles la priorité est donnée ;

e) Doter l'équipe de pays des Nations Unies, placée sous la direction du Coordonnateur résident dont les attributions ont évolué, des ressources et des moyens nécessaires pour assumer les tâches actuellement exécutées par la MINUJUSTH en vue d'améliorer la sécurité, la gouvernance, l'état de droit et la lutte contre la corruption, de promouvoir et de protéger les droits de la personne et de mener des activités visant à favoriser le développement durable ;

f) Poursuivre leurs efforts, sous la direction de l'Envoyée spéciale des Nations Unies pour Haïti, pour répondre à la crise humanitaire, notamment en continuant de lutter contre l'épidémie de choléra.

Annexe**Lettre datée du 30 mai 2019, adressée au Secrétaire général et à la Vice-Secrétaire générale par le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies***

Je vous écris en ma qualité de Président du Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social sur le développement social et économique à long terme d'Haïti, au nom des 10 États Membres qui ont participé à la mission annuelle de trois jours en Haïti, du 22 au 24 mai 2019. Certains d'entre nous, moi-même y compris, ont personnellement pris part aux trois dernières missions. Par conséquent, nous estimons bien connaître la situation, ce qui nous permet de formuler des commentaires en connaissance de cause.

Lors de la visite de cette année, nous nous sommes entretenus avec le Président, le Premier Ministre désigné, le Président du Sénat, le Président de l'Assemblée nationale, les dirigeants de l'équipe de pays des Nations Unies et des membres de la Mission d'appui des Nations Unies à la justice en Haïti (MINUJUSTH), dont votre Représentant spécial et le Représentant spécial adjoint. Nous avons également rencontré des représentantes et représentants d'organisations de défense des droits de la personne, du secteur privé et de la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, ainsi que les dirigeants du Comité de pilotage des états généraux sectoriels de la nation. Nous nous sommes rendus à la frontière avec la République dominicaine pour nous rendre compte par nous-mêmes des problèmes d'expulsion et de gestion des frontières. Afin de mieux évaluer la situation humanitaire, nous avons visité une école qui offre à déjeuner aux élèves avec le soutien du Programme alimentaire mondial.

Toutes celles et ceux que nous avons rencontrés étaient d'accord sur un point : l'exclusion et les inégalités économiques sont à l'origine de l'instabilité politique et de la détérioration des conditions de sécurité (« la précarité économique et l'exclusion entraînent la violence »). Nous avons également entendu répéter à de nombreuses reprises, en des termes divers, que la Police Nationale d'Haïti n'était pas en mesure de régler le problème par ses propres moyens. Les moyens dont elle dispose ne sont ni suffisants, ni adaptés ; elle n'est pas capable d'affronter les nombreux gangs lourdement armés qui prolifèrent actuellement en Haïti. En outre, nous avons entendu des allégations selon lesquelles des chefs de gangs seraient apparemment encouragés et dirigés en sous-main par certaines forces politiques et économiques qui agissent dans leurs propres intérêts égoïstes. Si ces allégations sont avérées, alors on ne saurait parler d'activités criminelles normales : les élites politiques et économiques doivent se rendre à l'évidence et comprendre que pareils agissements ne peuvent constituer une solution viable pour le pays.

Haïti traverse également une crise profonde des institutions, de la gouvernance et de l'état de droit, née d'une détérioration de la situation économique, d'une impasse politique et d'un sentiment généralisé d'exclusion sociale et de privation de droits. Preuve de ce sentiment de désespoir, la grande majorité des jeunes gens instruits envisagent de s'expatrier et quittent le pays en masse, en quête d'une vie meilleure à l'étranger.

Comme l'a demandé le Conseil économique et social dans sa résolution 2018/19, le Groupe consultatif ad hoc accorde une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable à Haïti, dans le respect des

* La lettre, signée par le Président du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, Marc-André Blanchard (Canada), a reçu l'aval des membres du Groupe qui s'étaient rendus en Haïti du 22 au 24 mai 2019 : Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, El Salvador, Haïti, Mexique, Pérou et Uruguay.

priorités nationales de développement à long terme et du Plan stratégique de développement d'Haïti, tout en évitant les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants.

À cet égard, nous vous adressons la présente lettre car nous craignons que la mission politique spéciale proposée soit trop limitée, tant pour ce qui est de son champ d'action que de ses ressources. Il nous semble que le mandat de cette mission pourrait finalement ne se concentrer que sur quelques symptômes, sans traiter les causes profondes de l'instabilité, de la vulnérabilité et de l'insécurité dont souffre le pays. S'il faut reconnaître que des progrès limités ont été accomplis dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance et de l'état de droit depuis 2004, les 30 années de présence internationale et les montants importants dépensés en Haïti semblent être une bonne raison de s'attaquer plus directement et plus efficacement aux causes profondes de l'instabilité.

En outre, l'évolution de la situation depuis juillet 2018 a mis plus en évidence encore la précarité et l'instabilité du contexte politique et économique en Haïti. Les discussions que nous avons eues avec de nombreuses parties prenantes au cours de la mission ont confirmé que les conditions d'une transformation profonde de la position de l'ONU en Haïti n'étaient pas encore réunies et qu'une forte réduction de la présence des Nations Unies pourrait aggraver l'instabilité aux niveaux national et régional.

À l'heure de la réforme du système des Nations Unies, qui met l'accent sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix, et alors que le Programme 2030 trace de manière intégrée la voie à suivre et que les États ont pris l'engagement de ne laisser personne de côté, nous pensons que la mise en place de la mission politique spéciale est une occasion unique d'appliquer le principe de l'unité d'action pour faire de la transition un succès et apporter au peuple haïtien sécurité, stabilité et développement durables. Si la transition en Haïti est couronnée de succès, le passage d'une opération de maintien de la paix à une situation de stabilité et de développement à long terme pourrait servir de modèle dans d'autres situations complexes, alimentées par des griefs économiques, sociaux et politiques de longue date.

Pour que nous puissions faire face aux menaces les plus graves qui pèsent actuellement sur la sécurité et la stabilité d'Haïti, nous proposons ce qui suit :

Premièrement, les événements de l'année écoulée ont mis en lumière la nécessité de continuer d'aider Haïti à améliorer la gouvernance et l'état de droit, notamment en luttant contre la corruption et l'impunité. Nous recommandons que la mission politique spéciale soit dotée d'une forte composante État de droit, disposant des ressources et du mandat appropriés.

Deuxièmement, votre lettre adressée au Conseil de sécurité le 13 mai 2019 ne mentionnait pas l'urgence de remédier aux profondes inégalités, à l'exclusion et aux difficultés économiques, autant de questions qui ne relevaient pas du mandat de la MINUJUSTH. Or, nous estimons qu'il s'agit là de questions fondamentales pour la stabilité politique et la sécurité du pays et qu'elles devraient donc être dûment prises en compte dans le mandat de la mission politique spéciale. Nous proposons que cette mission soit dotée d'une solide expertise et des compétences nécessaires pour assurer la coordination, l'intégration, l'action concrète et l'application du principe de responsabilité s'agissant des activités des entités des Nations Unies, des acteurs nationaux et des partenaires internationaux afin de favoriser un développement économique qui profite à toutes et à tous et soit porteur de changement, l'accent devant être mis sur la création d'emplois pour les jeunes et les femmes, le recouvrement des impôts et des droits de douanes par les autorités publiques, la lutte

contre le fléau de la corruption et l'établissement d'infrastructures durables, le tout dans le plein respect des priorités nationales de développement.

Troisièmement, nous souhaiterions nous assurer qu'en ce qui concerne la violence des bandes organisées et le sentiment qu'ont les jeunes d'être privés de leurs droits, la mission politique spéciale sera en mesure d'aider la police nationale à intervenir activement et résolument sur trois fronts au moins : conception, exécution et suivi d'un programme de collecte d'armes et de munitions ; conception, mise en œuvre et suivi de projets et d'initiatives encourageant les jeunes à s'investir de manière constructive et favorisant la réduction de la violence de proximité ; formation de la police nationale, qui devra être dotée des ressources et des moyens nécessaires pour s'acquitter de la tâche exceptionnelle qui lui est confiée.

Enfin, la mission politique spéciale doit être en mesure d'appuyer la tenue d'un dialogue national ouvert à tous, qui fait cruellement défaut et qui est tant attendu. Le Gouvernement actuel s'y est essayé à trois reprises, mais jusqu'à présent, chacune de ses tentatives s'est avérée insuffisante et sans lendemain.

Au cours des deux dernières années, le Président et son gouvernement ont tenté de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, de la vulnérabilité et de l'insécurité, notamment à la corruption généralisée, mais pour de nombreuses raisons, dont la faiblesse des institutions actuelles est l'une des principales, leurs efforts se sont dans l'ensemble soldés par un échec. Cet insuccès n'a fait qu'accentuer un manque de confiance déjà important et général à l'égard des institutions et exacerber les tensions au sein de la population. La mission politique spéciale devrait donc être dotée des moyens nécessaires pour appuyer le dialogue ouvert à tous, qui est indispensable, et pour veiller à ce qu'il ait bien lieu. Cela serait d'une grande aide pour le pays, car la plupart des interlocuteurs s'accordent à dire que le cadre constitutionnel actuel, adopté à la sortie d'une dictature brutale, oppose les organes exécutifs et législatifs dans une lutte de pouvoir prolongée et infructueuse et que le système de contrepoids n'est tout simplement pas adapté à la situation. Les institutions et la gouvernance, l'état de droit et les droits de la personne sortiront renforcés d'un tel dialogue, s'il est fructueux et mené avec l'habileté requise. Votre engagement sans relâche et vos bons offices pourraient s'avérer indispensables pour sortir de l'impasse actuelle et rétablir la confiance entre les diverses parties prenantes.

Après tous les efforts, les investissements et les sacrifices consentis en Haïti, l'ONU n'a pas le droit d'échouer.

Avec une mission politique spéciale forte et dotée de ressources adéquates, Haïti pourrait être un exemple de transition réussie et constituer un nouveau modèle de consolidation de la paix, caractérisé par une coordination plus étroite entre la mission et l'équipe de pays des Nations Unies, et des objectifs plus clairs, reposant sur le Programme 2030, notre cadre intégré universel.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous donner l'occasion de nous entretenir avec vous ou avec les membres de votre équipe qui vous sembleront les mieux à même d'examiner cette question. Un entretien en personne nous permettrait de vous présenter un rapport plus complet de notre visite et de mieux vous exposer le contexte dans lequel s'inscrivent nos recommandations.

Je vous remercie de votre attention.

L'Ambassadeur et Représentant permanent du Canada,
Président du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti
du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Marc-André **Blanchard**